

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 DECEMBRE 2017**

**DELIBERATION N°CC/2017.00397**

**APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE SAINT-MARTIN-LA-PLAINE**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 30 novembre 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 83

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de voix : 100

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL représenté par Mme Christel GRECARD, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER représenté par Mme Annick ROATTINO, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 11 décembre 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20171016-D20170039710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171211

**Pouvoirs :**

M. Jean-François BARNIER donne pouvoir à Mme Monique ROVERA,  
Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE donne pouvoir à Mme Raphaëlle JEANSON,  
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Guy FRANCON,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Henri BOUTHEON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Laurence JUBAN, Mme Pascale MARRON,  
Mme Djida OUCHAOUA, Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON,  
M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, M. Gérard TARDY,  
M. Alain VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 07 DECEMBRE 2017**

### **APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE SAINT-MARTIN-LA-PLAINE**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5215-20 ;

Vu le Code de l'urbanisme, notamment l'article L.153-9 et L. 153-45 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°379 du 24 décembre 2015 portant transformation de Saint-Etienne Métropole en Communauté Urbaine ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 05 octobre 2017 concernant les modalités de mise à disposition du public ;

Vu l'avis des Personnes Publiques Associées ;

Vu le dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint-Martin-la-Plaine ;

Il est précisé que la modification simplifiée a pour objet de modifier six points du règlement du PLU :

- ôter du nuancier la couleur « blanc pur » qui ne permet pas une harmonie subtile des façades ;
- simplifier les règles d'implantation des constructions en zones UC, UD, UF et UL ;
- mieux réguler la vocation des zones artisanales et économiques en zones UF2 et AUF2 en y interdisant les constructions de logement ;
- mieux respecter la typicité de la commune et ses caractéristiques architecturales en interdisant les terrasses tropéziennes et des types de toitures terrasses en zones UC, UB, A et N ;
- limiter les exigences en matière de stationnement à une place par logement neuf en zone UB pour favoriser le développement des modes doux ;
- interdire les haies composées d'une seule essence en zones UC, UD et N, afin de favoriser la biodiversité et la variété des paysages.

Le SCoT Sud-Loire et la Chambre d'Agriculture ont indiqué, dans leurs avis, ne pas avoir d'observation à formuler sur ce projet.

Les autres personnes publiques consultées n'ont pas émis d'avis.

Le dossier a été mis à disposition du public du 18 octobre 2017 au 17 novembre 2017 inclus et n'a fait l'objet d'aucune remarque.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du département de la Loire. Elle fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole et dans la commune de Saint-Martin-la-Plaine durant un mois. Une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

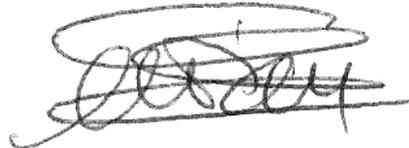
Le dossier de modification simplifiée, dans sa forme approuvée, sera tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Martin-la-Plaine et au siège de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole aux jours et heures d'ouverture au public.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **approuve le dossier de modification simplifiée du PLU de la commune de Saint-Martin-la-Plaine ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure ;**
- **les dépenses correspondantes à la conduite de cette procédure seront imputées à l'opération N°416, article 202, du budget investissement 2017 Prospective, destination Planification.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité avec 2 abstentions.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU